



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opcv des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015¹

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP ²
 Secteur cadre de vie-technique	2362	13 103
 Entreprises d'architecture	1 985	9 015
 Entreprises d'économistes de la construction	131	514
 Entreprises d'experts en automobile	80	1 742
 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	166	1 832
 Secteur juridique	4214	21 581
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	83	782
 Cabinets d'avocats	3 707	17 432
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	152	1 284
 Études d'huissiers de justice	272	2 083
 Secteur santé	13 830	47 230
 Cabinets dentaires	4 182	7 802
 Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	169	7 017
 Cabinets médicaux	5 210	13 098
 Pharmacie d'officine	3 690	17 105
 Cliniques vétérinaires	579	2 208
Île-de-France	20 406	81 914
Ompl	111 192	399 674

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.



TAUX DE FORMATION PROCHES DE LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement similaires aux moyennes nationales.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à plus d'un salarié sur deux dans le secteur cadre de vie-technique, avec un taux plus faible pour les entreprises d'architecture. Il est en revanche beaucoup plus élevé pour les salariés des entreprises d'experts en automobile et les cabinets de géomètres ;
- le plan de formation concerne plus de 40 % des salariés dans les deux autres secteurs (juridique et santé), avec des taux plus élevés pour les branches des études d'administrateurs et mandataires judiciaires, des laboratoires de biologie médicale et celle de la pharmacie d'officine ;
- le volet professionnalisation (contrat et période) est mobilisé par 6 à 17 % des entreprises en moyenne. Les taux sont particulièrement élevés pour le contrat de professionnalisation (30 % et plus) dans sept branches professionnelles.

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro ¹	Ppro ²	Plan	Cpro ¹	Ppro ²	Plan
	3 %	2 %	54 %	15 %	7 %	74 %
	3 %	1 %	42 %	10 %	4 %	58 %
	5 %	1 %	53 %	16 %	5 %	77 %
	5 %	5 %	91 %	82 %	55 %	99 %
	5 %	2 %	81 %	46 %	15 %	95 %
	4 %	3 %	45 %	14 %	9 %	42 %
	10 %	3 %	67 %	57 %	17 %	95 %
	3 %	3 %	43 %	12 %	8 %	34 %
	1 %	0 %	29 %	9 %	3 %	68 %
	5 %	3 %	45 %	31 %	20 %	98 %
	7 %	2 %	42 %	19 %	5 %	42 %
	12 %	2 %	21 %	18 %	4 %	25 %
	5 %	4 %	63 %	95 %	94 %	100 %
	2 %	0 %	12 %	3 %	0 %	5 %
	10 %	3 %	94 %	38 %	13 %	95 %
	10 %	2 %	48 %	30 %	5 %	94 %
Île-de-France	6 %	2 %	44 %	17 %	6 %	45 %
Ompl	3 %	2 %	43 %	7 %	5 %	44 %



Dans le secteur cadre de vie, 3 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 2 % d'une période de professionnalisation et 54 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 15 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 7 % le plan de formation.

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE IDENTIQUE

En moyenne, les hommes et les femmes ont un accès égal à la formation.

Cependant, la situation diffère en fonction des branches.

- Dans celles des entreprises d'architecture, entreprises d'économistes de la construction, cabinets de géomètres, offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires et études d'huissiers de justice la proportion de femmes formées est supérieure à leur poids total dans ces mêmes branches professionnelles.
- En revanche, dans les branches des entreprises d'experts en automobile, cabinets dentaires, cabinets médicaux et cliniques vétérinaires, la situation est inversée.

Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	51 %	49 %
	63 %	37 %
	60 %	40 %
	30 %	70 %
	47 %	53 %
	73 %	27 %
	75 %	25 %
	74 %	26 %
	73 %	27 %
	72 %	28 %
	82 %	18 %
	87 %	13 %
	85 %	15 %
	84 %	16 %
	81 %	19 %
	81 %	19 %
Île-de-France	75 %	25 %
Ompl	80 %	20 %



SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMI LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 35 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 24 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale¹

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	39 %	24 %	37 %
	51 %	6 %	43 %
	36 %	18 %	46 %
	18 %	58 %	24 %
	35 %	26 %	39 %
	36 %	14 %	50 %
	29 %	20 %	51 %
	39 %	13 %	49 %
	34 %	7 %	60 %
	19 %	21 %	60 %
	33 %	10 %	57 %
	20 %	5 %	76 %
	16 %	40 %	44 %
	19 %	22 %	59 %
	39 %	6 %	55 %
	34 %	8 %	58 %
Île-de-France	35 %	13 %	52 %
Ompl	28 %	15 %	58 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMI LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former que les salariés plus âgés. Ils regroupent plus de 47 % des salariés formés dans huit branches.

Les salariés des deux autres tranches d'âge ont un peu moins accès à la formation ; ils représentent 56 % des salariés et 53 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	48 %	26 %	26 %
	49 %	26 %	25 %
	48 %	24 %	28 %
	49 %	27 %	24 %
	47 %	24 %	30 %
	42 %	28 %	30 %
	48 %	20 %	32 %
	41 %	29 %	30 %
	41 %	29 %	30 %
	46 %	20 %	33 %
	49 %	23 %	28 %
	59 %	19 %	22 %
	48 %	22 %	30 %
	51 %	22 %	27 %
	47 %	24 %	29 %
	61 %	19 %	20 %
Île-de-France	47 %	25 %	28 %
Ompl	45 %	26 %	29 %



IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Plus de 80 % des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP dont plus de la moitié dans une entreprise de moins de 5 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (entreprises d'économistes de la construction, cabinets dentaires, cliniques vétérinaires...).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	38 %	30 %	29 %	2 %
	42 %	28 %	27 %	2 %
	41 %	38 %	21 %	0 %
	23 %	48 %	27 %	2 %
	20 %	27 %	48 %	5 %
	58 %	19 %	18 %	4 %
	20 %	26 %	49 %	6 %
	67 %	15 %	14 %	4 %
	22 %	41 %	29 %	8 %
	29 %	37 %	34 %	1 %
	57 %	30 %	12 %	1 %
	86 %	12 %	2 %	0 %
	2 %	15 %	58 %	25 %
	53 %	27 %	19 %	1 %
	52 %	38 %	9 %	0 %
	59 %	31 %	11 %	0 %
Île-de-France	55 %	28 %	15 %	2 %



INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Au niveau régional, les salariés à temps complet représentent 74 % des effectifs salariés mais 83 % des stagiaires.

Les écarts sont particulièrement importants dans les branches des cabinets d'avocats (11 points), des cabinets dentaires (10 points), des cabinets médicaux (21 points), de la pharmacie d'officine (14 points) et des cliniques vétérinaires (16 points).

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	89 %	11 %
	87 %	13 %
	89 %	11 %
	95 %	5 %
	84 %	16 %
	90 %	10 %
	85 %	15 %
	91 %	9 %
	88 %	12 %
	86 %	14 %
	78 %	22 %
	80 %	20 %
	86 %	14 %
	84 %	16 %
	76 %	24 %
	75 %	25 %
Île-de-France	83 %	17 %
	73 %	27 %